

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 32

Artikel: Bibliothéque [i.e. bibliothèque]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au jour la mère alla éveiller Henri.

— Riquet, mon petit, cette nuit, nous t'avons trouvé, ton père et moi, un métier plaisant et pas salissant. Tu iras apprendre encore à Genève, et tu travailleras à l'ombre. Ne te plairait-il pas d'être pharmacien ?

A ces mots, Henri enlaça ses bras au cou de sa mère. Pouvait-il mieux dire son consentement et sa joie ? Et bientôt frères, servantes, voisins, surent la bonne nouvelle.

Le lendemain, Henri dormait encore, son père et sa mère, ayant chargé de toute sorte de légumes leur grosse charrette, y prirent place à leur tour, et, clic ! clac ! en route pour Genève !

Leur cargaison vendue au Molard, ce qui ne tarda guère, car ils avaient la fine fleur des produits des jardins, Rosette et son homme entrèrent à la pharmacie de M. Potard. Cet apothicaire, il faut le savoir, n'était pas seulement apothicaire ; il était, comme on dit, *meige*, renommé et entendu comme un bon médecin, si ce n'est plus encore. De partout on venait le quérir, ou l'on accourrait à son arrière-boutique pour le consulter.

Dès qu'il vit nos gens des Herbagères, il alla au-devant d'eux, les mains tendues.

— Hé ! c'est vous, Crinson ? et comment vous va, Rosette ? Prenez place. Quel bon vent vous pousse ?... Vous n'auriez pourtant pas quelqu'un de malade ?

Alors Rosette, qui avait la langue bien pendue, exposa tout au long et sans bafoonner ce qui les amenait.

— Eh ! bien, tenez, bonnes gens, fit le pharmacien, je ne dis pas non. Notre Eugène, que vous avez nourri, Rosette, est à Paris, où il étudie la médecine. Je suis tout seul, l'ouvrage augmente ; et puis je me fais vieux, la vue baisse, le ventre pèse ; un peu d'aide me soulagera.

— Le petit est un brin délicat, dit la mère, il fait sa crue, mais il a bon appétit, grâce à Dieu ! Et puis il est tant brave ! Il sait écrire, le maître n'a plus rien à lui apprendre, etc...

— Il est délicat⁷ dites-vous. Je le nourrirai bien, soyez tranquille. D'ailleurs le métier n'est pas pénible : nous ne saignons plus guère, aujourd'hui que tous les jeunes médecins saignent eux-mêmes leur pratique ; nous n'administrons plus que rarement des clystères, les instruments se perfectionnant toujours plus.

Bref, ils tombèrent d'accord sur tout, et il fut convenu que Henri entrerait en apprentissage dans une quinzaine, ses hardes devant être prêtées à ce moment-là.

Avec le concours d'une couturière de Nyon, Mme Crinson habilla son fils de noir, des pieds à la tête. Il eut une anglaise pour le dimanche, une veste longue, d'un drap moins fin, pour la semaine, douze chemises blanches dont le col roide dardait des pointes assassines, autant de paires de bas de fil bleu, un épais broussetout de laine brune, tricoté à la maison, un chapeau très haut à petites ailes, comme on les portait alors, enfin tout ce que doit avoir un enfant de bonne maison, si bien que, la malle faite, on n'aurait pu y fourrer le petit doigt. La vérité nous oblige à dire que le futur apothicaire, n'était pas plus beau dans ses nippes neuves que dans ses vieux habits. Son long cou, ses bras maigres et ballants, son ventre plat comme une pelle et ses mollets de héron y avaient un air que rendaient encore plus ridicule les efforts qu'il faisait pour se tenir raide comme la justice de Berne. Mais sa large bouche souriait bêtement et sa mère était heureuse de sa joie.

(A suivre)

Une vache raisonnable. — Monsieur le docteur, dit Pierre Tzerdinolot à son médecin, je vous dirai franchement que je ne comprends rien à vos nouvelles méthodes de traiter les malades...

— Cela ne fait rien, mon cher monsieur Tzer-

dinolet. Voyez votre vache : elle non plus ne comprend rien à l'art du vétérinaire, et cependant le vétérinaire la guérit.

LE FÖHN

La notice suivante sur l'origine du föhn est de M. Henri Dufour, professeur. Elle date d'août 1888.

« La question du föhn, sujet de si vives discussions en 1888, est question jugée. Elle appartient d'une manière spéciale à la Suisse.

» L'origine africaine du föhn suisse n'est aujourd'hui admise par aucun météorologue. Le föhn est un vent local qui se forme partout où les circonstances favorables le permettent. Sa sécheresse en certains points et sa température élevée sont dues à son mode de formation et de développement.

» Le föhn prend naissance lorsqu'il existe une différence suffisante de la pression atmosphérique entre les deux côtés d'une chaîne de montagne importante. L'équilibre doit se rétablir, mais les masses d'air ne peuvent se déplacer horizontalement comme en plaine, il faut qu'elles s'élèvent sur l'un des versants et descendent sur l'autre. Cette élévation de l'air accompagnée d'une augmentation de son volume résultant de la diminution de pression, produirait un refroidissement intense de ces masses d'air si elles étaient formées d'air sec. En réalité, la présence de la vapeur d'eau empêche en partie ce refroidissement. Cette vapeur d'eau se condense, phénomène accompagné d'un dégagement de chaleur. Il en résulte que la température de l'air ne décroît sur le versant italien de nos Alpes, quand le föhn règne sur le versant nord, que de 0,5 degré par 100 mètres d'élévation. Sur les sommets, l'air n'est donc pas nécessairement froid ; il apporte avec lui la chaleur qui lui a été fournie par la condensation de la vapeur d'eau. Cette condensation explique les pluies abondantes qui tombent sur le versant italien quand le föhn se forme.

» Sur le versant nord des Alpes, cette masse d'air à température déjà assez élevée, se précipite dans la vallée, se comprime et sa température s'élève encore très rapidement ; c'est maintenant un degré de température par 100 mètres de chute que gagne l'air descendant. Aucune cause ne peut, pendant cette chute, restituer à cet air l'humidité perdue ; c'est pour cela que le föhn est si sec, si brûlant dans la vallée. Mais cette température élevée s'est produite sur place par la chute même des masses d'air, elle n'est nullement la preuve d'une origine africaine.

Les conditions favorables à la production d'un vent ayant les caractères de notre föhn existent en bien des lieux divers, et partout ces föhns se ressemblent.

* *

» Des nombreuses recherches furent faites par le professeur L. Dufour au sujet d'un terrible coup de föhn, le 23 septembre 1866.

» Dès le 21, quelques bouffées d'air tiède l'annoncent sur les flancs et les sommets du Jura ; le lendemain, il se généralise au pied des Alpes ; le surlendemain, il souffle avec une violence inouïe dans toutes les vallées et se fait sentir jusqu'au lac Léman et au lac de Constance. Sa direction générale est notée du sud au nord ; mais on se demande s'il ne faudrait pas dire plus tôt de *haut en bas*.

» On dirait un torrent d'air plongeant sur le flanc nord des Alpes, puis balayant le plateau suisse.

» Après le passage du föhn, mainte prairie offre l'aspect d'un champ de ruines. Le föhn épargnait la rive suisse du lac de Constance pour se jeter sur quelque point de la rive allemande. Il faisait rage à Montreux, à Bex, à Martigny, tandis que pas une feuille ne bougeait à Fully.

» Cependant, même dans les endroits respectés, on se sentait environné d'un air brûlant. La chaleur du föhn a ceci de particulier qu'elle est indépendante des rayons du soleil. Ils n'ajoutent rien ou presque rien. Elle est aussi suffisante à minuit qu'au gros du jour.

*

» M. L. Dufour fut le premier qui fit remarquer, si la température du föhn résulte uniquement de la chute de l'air et de sa compression toujours plus grande à mesure qu'il tombe des hauteurs, que des phénomènes analogues devaient aussi se manifester sur le versant italien des Alpes et d'une manière générale au pied de toutes les hautes montagnes. Dans le même temps, M. Wild signalait au sud des Alpes des vents très semblables et les appelait *föhns du nord*.

» A partir de St-Maurice, le föhn va en quelque sorte en zig-zag sur la rive savoisienne et nous est renvoyé de Meillerie. »

Le compromis. — Le juge de paix à M. Jean de La Nièze :

— Vous avez traité votre beau-père de « sale grippe-sou », sous le prétexte que la dot de votre femme n'a pas atteint vos espérances. Retirez-vous cette injure ?

— Oui, à condition qu'il retire aussi... sa fille de chez moi.

A CLLIAU QUE SAN MAU MARIA

On Ormonin avai duvé tchîvrés, qu'étant telleamint crouïes, que ne sé pouavant ni vèrè ni cheintrè et sè tutavant tis les coups que lor zarrevavè dè sè reincontra !

Pô les amadoua et les reindrè pllie dzeintiêts, les a einclliousés dein onna étrabliou qu'etai si petita que ne pouavant ni sè réveri, ni se cutzi sein sè cougni tot daud long et ne les a réchaillâts dé lor cadze qué trai senannés pllie tâ. Oh quiein tzangémeint, mes amis ! Les duvés tchîvrés étant deveniatés les meilliaores amfés dao monde !

*

La vella dè Zuri l'avai, d'au passâ, on moyen sembiabliou à l'égâ des époux que l'étan en instance pô sè divorçâ : ye les inclliousa au hiaut donna tor, dein onna tzambretta tota petita io ne l'ai avai qué onn' escabelle et on illi tot étrâ. Po preindré lors rèpés, les conjoints ne disposavant, eintrâ les douz, quié d'onna écuelle, d'onna fortzetta et d'onna cullii. Aprí onna tieinzanna dé dzo dé ci manédzou, se persistavant à vollhia sè sépara, on les reinvouyivé devant lou tribunat. Ma, presque adî, l'avan rerefâ la paix, etai ridou râ autrameint, et quittavan lor préson en sé baillieu lou bré, coumeint des bas amis, câ l'avan ju lési d'appreindré à sé supportâ et à s'estimâ.

MÉRINE.

Bibliothéque. — Non ! répond nettement B... à un camarade, venu pour lui emprunter des livres. C'est un principe chez moi de ne prêter de livres à personne.

— Pourquoi ?

— Parce qu'on ne les rend jamais.

Et, pour rendre sa démonstration plus irrésistible, il ajoute, en montrant les 3000 volumes de sa bibliothèque :

— Tenez, comme preuve, tout ça, c'est des livres qu'on m'a prêtés.

LES HORAIRES APPROXIMATIFS

NOMBRE de Vaudois se sont déjà rendus en Italie par le Simplon. Ils ont pu s'apercevoir que les chemins de fer de ce pays sont loin de se conformer aux indications des horaires. Un de nos concitoyens nous dit avoir